

31 jan 2020 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2020

Modification du nom de la zone de secours "Rivierenland"

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la dénomination légale de la zone de secours "Rivierenland".

Le 6 septembre 2019, le Conseil de la zone de secours "Rivierenland" a décidé de modifier la dénomination légale de la zone en "Brandweerzone Rivierenland". Le projet d'arrêté royal modifie dès lors réglementairement cette dénomination.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 février 2009 déterminant la délimitation territoriale des zones de secours

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be